

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 8.09.2026	L'an deux mille vingt-six le mardi quinze septembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire. Etaient présents : Frédéric ROUET, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Magali LORENZI, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Procuration : Suzy MACHUROT à Ghyslaine JAUMOTTE Etaient absents : Jean-Marie TORELLI, Stéphane LECLERC, Florent LAZARE, Marine BLAISE Secrétaire : Marie-France CHOPART,
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 10	
Votants : 11	
N° 8	

N°8 – Objet : CONVENTION DE GESTION 2026-2036 DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE ERMITAGE-ESCAMPEAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 10 avril 2026, la zone Ermitage-Escampeaux a été classée Réserve Naturelle Régionale. D'une superficie de 252,9 hectares, elle a pour objectifs la préservation et la valorisation de ce site présentant un enjeu sur le plan de la biodiversité : c'est un lieu de nidification et de refuge pour 17 espèces de chiroptères et 91 espèces d'oiseaux dont le Grand-Duc d'Europe, ainsi qu'un lieu où l'on peut trouver une espèce endémique du site : la nivéole de Fabre.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'afin de concilier la pratique des activités humaines et la préservation de la biodiversité, il est nécessaire de signer une convention tripartite avec la Région PACA et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux. Il présente donc le projet de convention d'une durée de 10 ans, dans laquelle sont précisées les missions et les responsabilités de chaque co-gestionnaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE le principe de conventionner avec la Région PACA et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux afin de concilier la pratique des activités humaines et la préservation de la biodiversité.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 16/09/2026

ID : 084-218401487-20260915-D8_15092026-DE

APPROUVE le projet de convention tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gestion 2026-2036 et tout autre document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme,

La Secrétaire de Séance
Marie-France CHOPART



Le Maire,
Frédéric ROUET

